



Recours pour une amende SNCF faite sur recueil verbal par un tier

Par **Ouabi Sofia**, le **04/09/2017** à **19:47**

Bonsoir,

Mon frère a reçu une amende de la SNCF datant du 24 mai sur un trajet Valence Crest d'un montant de 100€ (50€ d'indemnités + 50€ de frais de dossier) alors que c'était la fête des mères et que nous étions en famille.

Cette amende à été mise par l'agent uniquement sur recueil verbal puisque l'adresse indiquée sur la contravention n'est pas la vraie adresse (nous habitons un quartier résidentiel, sur la contravention était juste noté le nom du quartier mais notre adresse comme les autres et composée d'un numéro de rue et d'une rue qui figure sur ses papiers d'identité).

Nous avons déposé plainte pour usurpation d'identité au commissariat et joint l'amende ainsi qu'une photocopie de sa carte d'identité avec notre adresse complète à fin de montrer que cette contravention a été mis sans papier officiel et surtout que son nom à été donné par un tier mais le service juridique ne veut rien savoir.

Quel recours avons nous ?

Merci pour votre aide